

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 15 SEPTEMBRE 2010**

**Présents :** ROBERT Jacques, CAMY-DESSUS René, MONIOT Monique, CHATAGNON Daniel, MOUREOU Georgette, CLESSE Thierry, ANDRADE José, FANFELLE Sandrine, MOUNET Maryse.

**Absente excusée :** DARRAILLANS Isabelle qui a donné procuration à Georgette MOUREOU

**Secrétaire :** MONIOT Monique

Date de la convocation : 10.09.2010

Date d'affichage : 20.09.2010

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Demandes de certificats d'urbanisme**

Monsieur le Maire indique que la demande de certificat d'urbanisme concernant 2 lots sur les parcelles section A n° 593p, 590p, 396p, 394 p a été accordée.

En revanche, aucune réponse de la DDTM à ce jour, concernant la demande de 4 lots sur la parcelle section B n° 688.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de certificat d'urbanisme pour un projet de lotissement de 11 lots a été déposée sur la parcelle 305 section B .

La desserte par les réseaux de ce terrain est la suivante :

- Voirie : oui
- Eau : pas de réponse à ce jour de la SAUR mais il semble que le réseau en place ne soit pas suffisamment dimensionné pour alimenter 11 maisons de plus.
- Edf : extension et renforcement nécessaires
- Assainissement : compte tenu de la position de la parcelle, en contrebas de la voirie, un système de relevage devra être prévu pour permettre le raccordement au réseau.

De plus, le Conseil Municipal précise que cette parcelle est bordée par le ruisseau de la Séquetère qui recueille les eaux de ruissellement du coteau et qui en cas de fortes pluies inonde une partie du terrain objet de la demande, comme nous l'avons constaté en février 2009.

La Commune n'est pas en mesure de financer des travaux qui canaliserait ces eaux.

Compte tenu des observations ci-dessus, le Conseil Municipal, émet un avis défavorable à cette demande.

Il précise en outre, qu'il souhaite que l'urbanisation du Domaine de Bellassise se concrétise un peu plus avant tout nouveau projet.

Un point est demandé et fait sur le dossier du Domaine de Bellassise :

- Une sixième modification du lotissement est en cours. (division du lot 10 déjà bâti en 4 lots)
- 10 permis de construire individuels ont été accordés
- le permis de construire est accordé pour le bâtiment dénommé « Château ».
- sur les lots 2, 3, 4, 5 et 6 les permis de construire ont été retirés.

En ce qui concerne l'abri bus, une relance sera effectuée auprès de la SARL BELLASSISE.

## **2/ Transfert de compétence suite au projet de création d'un service de portage de repas à domicile en liaison froide par la Communauté de Communes de la la Vath Vielha.**

Le Maire explique que la Communauté de Communes souhaite se doter de cette compétence dans le cadre de son groupe de compétences optionnelles « action sociale d'intérêt communautaire ». La mise en place de ce service a été fixée du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare d'intérêt communautaire le service de portage de repas à domicile en liaison froide dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » de la CCVV.

## **3/ Convention avec ERDF pour autorisation de passage suite à mise en souterrain du réseau électrique HTA**

ERDF envisage de réaliser, entièrement à sa charge, la mise en souterrain du réseau HTA et d'enfouir un câble souterrain sur la parcelle communale cadastrée section B N° 609 ( en bordure du Chemin du Plaà de Labède).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée.

## **4/ PVR Commune NARCASTET/BALIROS.**

La Commune de NARCASTET fait étudier une PVR (Participation Voies et Réseaux) réseaux (extension et renforcement électricité) sur le haut du Chemin la Viossalaise (Quartier Monregard).

Compte tenu qu'il reste côté Baliros un terrain « susceptible » d'être construit, la réglementation impose que la délibération soit prise conjointement par les Communes de NARCASTET et BALIROS.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **5/ Eclairage public**

Pour essayer de faire des économies, Monsieur le Maire et René CAMY-DESSUS proposent de :

- faire étudier la consommation des lampadaires
- éteindre (de 24 h à 6 h du matin ) ou supprimer certains lampadaires
- se rapprocher des Communes qui éteignent l'éclairage de 24 h à 6 h du matin

Ce dossier sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **Questions diverses**

Site Internet de la Commune : pas de réponse de l'hébergeur du site. Monsieur le Maire essaiera de reprendre contact avec lui.

Bulletin municipal : la commission se réunira le mardi 21 septembre 2010 à 18 h 30.

Inauguration de la station d'épuration : sans doute fin octobre 2010

Réhabilitation de la Salle des Fêtes : étude à faire

Monsieur et Madame ZUKOWSKI, domiciliés 7 Route des Pyrénées, se plaignent d'une invasion de moustiques chaque année.  
Un courrier sera adressé à la DDASS.

Il est signalé par Thierry CLESSE que le marquage au sol au carrefour de l'Eglise est peu visible. Ce carrefour est particulièrement dangereux. Les marquages seront refaits.